

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 14 DÉCEMBRE 2022

Procès-verbal de la séance extraordinaire tenue par le Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion le 14 décembre 2022 à 17 h 45, au lieu ordinaire, conformément à la Loi sur les cités et villes.

Présences :

La conseillère M^{me} Karine Lechasseur ainsi que les conseillers MM. François Séguin, Gabriel Parent, Paul M. Normand et Paul Dumoulin formant le quorum du Conseil sous la présidence du maire M. Guy Pilon.

Absence motivée :

Les conseillères M^{mes} Jasmine Sharma et Diane Morin et le conseiller M. Luc Marsan.

Sont également présents :

Le directeur général M. Olivier Van Neste et le greffier M. Jean St-Antoine agissant à titre de secrétaire de l'assemblée.

Minute de réflexion

22-12-1064 Adoption de l'ordre du jour

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller M. Paul M. Normand
APPUYÉ PAR la conseillère M^{me} Karine Lechasseur
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE l'ordre du jour de la séance extraordinaire du Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion du 14 décembre 2022 soit et il est, par les présentes, adopté tel que rédigé.

« ADOPTÉE »

22-12-1065 Service des ressources humaines / Règlement CNESST / Autorisation de signature

CONSIDÉRANT la réclamation déposée à la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST) le 21 février 2018 par l'ex-employé n° 117 relativement à une maladie professionnelle;

CONSIDÉRANT que la CNESST a accepté la réclamation de l'ex-employé le 27 septembre 2018;

CONSIDÉRANT que l'Employeur a contesté les décisions de la CNESST rendues dans ce dossier;

CONSIDÉRANT l'audience au Tribunal administratif du travail prévue le 19 décembre 2022;

CONSIDÉRANT la proposition de règlement de la CNESST en date du 13 décembre 2022 laquelle est appuyée par M^e Claire Fournier, avocate mandatée par la Mutuelle de prévention de l'Union des municipalités du Québec;

CONSIDÉRANT la recommandation de M^{me} Isabelle Bureau, directrice du Service des ressources humaines datée du 13 décembre 2022 d'accepter la proposition de règlement;

CONSIDÉRANT que ce règlement mettra fin au litige;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller M. Gabriel Parent
APPUYÉ PAR le conseiller M. Paul M. Normand
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le directeur général soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville, le règlement à intervenir entre la Ville et la CNESST ainsi que tous les documents permettant de donner plein effet à la présente résolution;

QUE le directeur général adjoint et trésorier, le directeur général, la directrice du Service des ressources humaines et tout autre service ou employé concerné soient instruits d'appliquer la présente résolution telle que décidé aux présentes, à compter de maintenant.

« ADOPTÉE »

22-12-1066 Période de questions

Les personnes présentes ont l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil.

22-12-1067 Levée de la séance

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller M. François Séguin
APPUYÉ PAR le conseiller M. Paul M. Normand
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QU'à 17 h 49 la séance soit levée.

« ADOPTÉE »

VILLE DE VAUDREUIL-DORION

Guy Pilon, maire

Jean St-Antoine, avocat, OMA
Greffier